

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne

15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

RECEPISSE DE DEPOT

A L'EAU NET SERVICES

15 rue Marius Lafrontiere
97354 Remire-Montjoly

V/REF :

N/REF : 2007 B 347 / 2019-A-2988

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Cayenne certifie qu'il a reçu le 08/11/2019, les actes suivants :

Rapport de la gérance

Décision(s) de l'associé unique en date du 01/03/2019

Concernant la société

A L'EAU NET SERVICES
Société par actions simplifiée à associé unique
15 rue Marius Lafrontiere
97354 Remire-Montjoly

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-2988 le 08/11/2019

R.C.S. CAYENNE TMC 500 705 215 (2007 B 347)

Fait à Cayenne le 08/11/2019,

Le Greffier





ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne
15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

A L'EAU NET SERVICES

15, rue Marius Lafrontiere
97354 Remire-Montjoly

Date Chrono : 08/11/2019

Type de document : Rapport de la gérance

N° de Gestion : 2007 B 347

N° de dépôt : 2019A2988

Siren : 500 705 215



GED00110404

*Dépôt 2019 A 2988
68/M/19*

A L'EAU NET SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000,00 €
15 rue Marius LAFRONTIERE
97354 REMIRE MONTJOLY
Siret : 500 705 215 00027 - APE 4399D
RCS CAYENNE 2007 B 347



**RAPPORT DU GERANT A L'ASSOCIE UNIQUE EN VUE DE LA DISSOLUTION
DE LA SOCIETE**

En ma qualité de Président de la Société A L'EAU NET SERVICES, je vous propose d'adopter les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;

Cette opération nous paraît nécessaire pour les motifs exposés ci-après :

- Fin d'activité ;

Si vous décidez cette dissolution, j'accepterai d'être chargé des fonctions de Liquidateur et vous aurez, si vous décidez de ma nomination, de me conférer les pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société.

Le Président



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
de Cayenne
15, avenue du Général de Gaulle
BP 7028
97307 CAYENNE CEDEX

TEL : 05.94.29.75.80

A L'EAU NET SERVICES

15, rue Marius Lafrontiere
97354 Remire-Montjoly

Date Chrono : 08/11/2019

Type de document : Décisions de l'associé unique

N° de Gestion : 2007 B 347

N° de dépôt : 2019A2988

Siren : 500 705 215



GED00110405

Dépôt 2019A 2988
68/11/19

A L'EAU NET SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000,00 €
15 rue Marius LAFRONTIERE
97354 REMIRE MONTJOLY
Siret : 500 705 215 00027 - APE 4399D
RCS CAYENNE 2007 B 347

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1er MARS 2019

I

L'an deux mille dix-neuf, le premier mars, à 18 heures, le soussigné Monsieur Gilles BERTAGNA, associé unique de la société A L'EAU NET SERVICES, société par actions simplifiées, au capital de 3 000,00 €,

II

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Dissolution anticipée de la société,**
- **Nomination d'un liquidateur et détermination de ses obligation et pouvoirs en vue des formalités,**
- **questions diverses,**
- **pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

dépose sur le bureau les documents suivants :

- le rapport de gestion
- le texte du projet de résolutions

BG

Adopte les résolutions suivantes :

III

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique et Président de la Société décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation », ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 15, Rue Marius LAFRONTIERE à Rémire - Montjoly (97354).

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation Monsieur Gilles BERTAGNA demeurant 15, Rue Marius LAFRONTIERE à Rémire - Montjoly (97354).

Cette nomination met fin aux fonctions du Président à compter de ce jour.

Le liquidateur ainsi nommé devra réunir l'assemblée des associés dans les six mois à compter de ce jour, à l'effet de leur faire un rapport sur la situation active et passive de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport ci-dessus seront soumis à l'approbation de l'associé unique.

BG

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

IV

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Gilles BERTAGNA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gilles BERTAGNA', written over a horizontal line.